

Rapport de la Commission de la gouvernance 2022-2023



Mot du président

Le plan de travail 2022-2023 de la Commission de la gouvernance, lequel s'étend dorénavant de mai à juin, a permis de recevoir la reddition de comptes et, en collaboration avec le Secrétariat de la gouvernance, d'effectuer le suivi administratif de quarante-cinq (45) organismes à but non lucratif du territoire lavallois (les « organismes visés »). Au cours de cette période, la Commission a été en mesure de constater que les impacts de la pandémie de COVID-19 se font encore largement sentir chez ces organismes et que le retour à la normale est parfois très difficile.

En effet, bien que les activités de la majorité de ces organismes aient repris leur cours normal, l'année 2022-2023 fut marquée, d'une part par des baisses de revenus en raison d'une réduction de l'achalandage ou de la fin de certaines subventions gouvernementales octroyées dans le cadre des mesures d'urgence liées à la pandémie et, d'autre part, par des enjeux de pénurie de main-d'œuvre qui affectent tous les domaines d'activités au Québec, mais probablement encore plus durement les organismes à but non lucratif. Ayant fait ces constats, la Commission de la gouvernance a pu tenir compte, dans la reddition de comptes des organismes visés, des impacts de cette pénurie de main-d'œuvre qui frappe fortement leurs ressources et leurs efforts d'amélioration en matière de gouvernance.

Il importe également de souligner qu'année après année, dans l'accomplissement de leur mandat, la Commission ainsi que le Secrétariat peuvent compter sur l'appui et le support indéfectibles des différents intervenants municipaux de la Ville, à savoir les collègues du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, du Service du développement économique et du Bureau de soutien à la vie associative. Cette collaboration s'accroît et se bonifie au fil du temps. Du côté des organismes avec lesquels la Commission a eu à interagir directement ou indirectement, la collaboration fut excellente, tout comme par les années passées.

Encore une fois cette année, je désire remercier les représentants des organismes qui ont comparu devant la Commission, mes collègues du conseil municipal et membres de la Commission ainsi que l'équipe du Secrétariat pour leur travail respectif dans l'accomplissement du mandat qui nous a été confié.

—
7 septembre 2023



Pierre Brabant

président de la Commission
de la gouvernance

Membres de la Commission



Pierre Brabant

président de la Commission de la gouvernance
et conseiller municipal (Vimont)



Flavia Alexandra Novac

Conseillère municipale (Sainte-Rose)



Aglaia Revelakis

Conseillère municipale (Chomedey)



Claude Larochelle

Conseiller municipal (Fabreville)



Sandra Desmeules

Conseillère municipale
(Concorde-Bois-de-Boulogne)

Les redditions de comptes des organismes

Conformément à ses pouvoirs, tels que définis au Règlement L-12293, la Commission a inscrit à son plan de travail 2022-2023 des organismes qui :

- ont reçu une subvention annuelle de 100 000 \$ et plus de la Ville en 2021; ou
- sont soutenus de manière indirecte par la Ville (ex. : utilisation importante de plateaux sportifs ou d'infrastructures appartenant à la Ville); ou
- jouent un rôle important au sein de l'écosystème communautaire lavallois; ou
- sont en situation de vigie ou ont présenté dans le passé, ou présentent encore, des difficultés liées à leur gouvernance, à leur gestion financière ou à tout autre enjeu organisationnel.

La Commission a reçu les redditions de comptes de trente et un (31) organismes. À titre comparatif, la Commission avait reçu, pour l'année 2021-2022, les redditions de comptes de vingt-neuf (29) organismes.

Des quinze (15) organismes qui ont fourni une reddition de comptes en personne (par visioconférence), neuf (9) en étaient à leur première reddition de comptes auprès de la Commission.

Pour ce qui est des seize (16) organismes qui ont fourni une reddition de comptes écrite, six (6) en étaient à leur première reddition de comptes auprès de la Commission.

Redditions de comptes pour l'année 2022-2023

Redditions en personne (15)

| | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Alliance Soccer Laval* | Le Bureau de consultation-jeunesse inc. |
| Association des Popotes Roulantes de Laval* | L'Orchestre symphonique de Laval 1984 inc. |
| Association sportive Laval-Est inc. | Maison des enfants le Dauphin, de Laval* |
| Club d'athlétisme dynamique de Laval inc. | Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L. |
| Conseil régional de la culture de Laval* | Services du Chat Botté de Laval* |
| Corporation de développement communautaire de Laval* | Société de l'autisme et des TED (Laval) (Autisme Laval)* |
| Diapason-jeunesse* | Sourires Solidaires* |
| Éco-Nature | |

Redditions écrites (16)

| | |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin inc.* | Maison de quartier de Vimont* |
| Centre de bénévolat et Moisson Laval | Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL) |
| Comité de développement local de Chomedey | Relais communautaire de Laval* |
| Fondation Cité de la Santé | Service des Loisirs du Bon Pasteur |
| Loisirs Ste-Rose-de-Lima inc. | Service des loisirs St-Elzéar de Laval |
| Pôle régional d'économie sociale de Laval | Table de concertation de Laval en condition féminine* |
| Pôle régional d'innovation de Laval (Laval Innov) | Tennis Laval |
| Maison des jeunes de l'Est de Laval* | Travail de rue de l'Île de Laval (T.R.I.L.) inc.* |

Au cours de la même période, en sus des redditions de comptes présentées à la Commission de la gouvernance, le Secrétariat a effectué un suivi administratif des recommandations de la Commission auprès de quatorze (14) organismes visés. Ce suivi administratif vise à s'assurer de la mise en œuvre des mesures ou améliorations suggérées par la Commission et, lorsque nécessaire, à fournir à ces mêmes organismes les outils de gouvernance et modèles documentaires qui pourraient leur être utiles pour poursuivre leur amélioration continue et, aussi, dans certains cas, à proposer des formations ciblées pour leurs administrateurs et dirigeants.

Les rapports finaux portant sur la reddition de comptes des organismes visés ont tous été déposés au conseil municipal et adoptés par ce dernier. Il importe de rappeler que chaque organisme visé dispose d'un délai de quarante cinq (45) jours pour formuler des commentaires à la suite de l'adoption du rapport préliminaire à son sujet. Après ce délai, la Commission procède à l'adoption du rapport final et le soumet par la suite au conseil municipal pour adoption. Il est par la suite transmis à l'organisme visé qui doit en prendre acte par résolution de son conseil d'administration.

* Premier exercice de reddition de comptes devant la Commission de la gouvernance.

Amélioration continue

Dans une perspective d'amélioration continue de la gouvernance des organismes visés, la Commission a réitéré, dans tous ses rapports, l'importance pour tout organisme d'adopter des règles écrites de gestion financière et des mesures de contrôles financiers robustes. Elle a aussi insisté sur la mise en œuvre de telles mesures de contrôle en matière de gestion financière, ainsi que sur l'évaluation périodique, par les administrateurs, de l'efficacité et de la rigueur de leur application au sein de leur organisme. La Commission a fortement recommandé aux organismes visés de procéder annuellement à l'audit de leurs états financiers, de solliciter leur auditeur externe afin qu'il leur présente des recommandations pour de meilleurs contrôles et procédures de gestion financière et d'effectuer un suivi de leur mise en œuvre.

La Commission a également insisté, dans tous ses rapports, sur l'importance que devraient accorder les organismes à la formation périodique et continue de leurs administrateurs sur leur rôle et leurs responsabilités légales ainsi que sur les bonnes pratiques de gouvernance. En ce sens, la Commission encourage les organismes à solliciter le support du Secrétariat de la gouvernance, que ce soit par des formations ou pour la mise en œuvre de ses recommandations. Le Secrétariat a développé des modèles d'outils et de politiques que les organismes peuvent adapter à leur réalité et à leurs besoins.

Du point de vue de son propre fonctionnement, la décision de la Commission d'adopter un plan de travail s'étendant dorénavant de mai à juin, plutôt que sur l'année civile, peut être qualifiée de franc succès. Cet alignement du plan de travail de la Commission, en ce qui concerne le processus de reddition de comptes, s'est avéré bénéfique, tant pour les organismes visés que pour la Commission. En effet, l'alignement du plan de travail avec la fin de leur année

financière ainsi que leur assemblée générale annuelle facilite l'accessibilité de l'information à jour des organismes visés, et il en est de même pour la Commission qui reçoit de son côté le rapport du Service des finances sur les subventions accordées par la Ville en temps plus opportun pour identifier les organismes visés pour une année donnée.

En collaboration avec le Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval Terrebonne, une formation, a également été inscrite au plan de travail de la Commission 2023 2024, laquelle aura pour thème les risques et indices de fraude dans les organismes à but non lucratif.

La Commission effectuera aussi son exercice annuel d'évaluation de sa performance au cours des prochaines semaines, perpétuant ainsi une bonne pratique en matière de gouvernance.

Perspectives 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, le nombre d'organismes visés a augmenté puisque, pour la première fois depuis la constitution de la Commission, des organismes œuvrant dans le domaine du développement social ont été inscrits à son plan de travail. Ceci s'explique, en grande partie, par une hausse importante des subventions accordées par la Ville à des organismes œuvrant dans ce milieu, en vertu de nouvelles ententes ministérielles. La reddition de comptes de ces organismes a permis à la Commission de mieux comprendre les activités de ces partenaires clés et les enjeux auxquels ils font face.

Malgré quelques préoccupations soulevées par certains organismes en développement social, au début du processus, quant au niveau de travail que les redditions de comptes de la Commission exigent de leur part, ces organismes ont démontré une belle collaboration et une bonne fondation au niveau de leur gouvernance.

Il va sans dire que ces préoccupations ont été entendues et accueillies avec beaucoup d'ouverture de la part de la Commission et du Secrétariat. Ainsi, l'accompagnement des organismes qui en seront à leur première reddition de comptes sera rehaussé dans la foulée des commentaires reçus. La Commission est également consciente que certains des organismes visés, peu importe leur sphère d'activités, doivent présenter des redditions de comptes à leurs autres partenaires financiers. Toutefois, la reddition de comptes auprès de la Commission ne constitue pas un dédoublement puisque le regard que la Commission porte sur les organismes visés est unique et se concentre sur un domaine qui est peu ou pas du tout couvert par les redditions de comptes

fournies à ces autres partenaires financiers. C'est pourquoi le travail de la Commission et du Secrétariat est si important et fondamental pour l'amélioration continue des pratiques de gouvernance des organismes visés, mais également dans une perspective de saine gestion des fonds publics.

Les travaux afférents au plan de travail 2023-2024 sont déjà amorcés depuis l'été, conformément au nouveau plan de travail de la Commission, qui débute dorénavant en mai et prend fin au mois de juin de chaque année.

Au cours de cette période, la Commission prévoit recevoir la reddition de comptes de vingt-sept (27) organismes, dont dix (10) seront à leur premier exercice de reddition de comptes. Néanmoins, le plan de travail 2023-2024 demeurera dynamique et sera ajusté dans l'éventualité où la Commission identifierait une situation qui justifierait l'inscription d'un ou plusieurs organismes à son plan de travail en cours d'année.

Enfin, comme par le passé, le Secrétariat assurera un suivi administratif auprès de chacun des organismes qui a fait l'objet d'un rapport final pour l'année 2022-2023 afin de s'assurer de la mise en place des recommandations.

